

DEC120029DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, intitulée « Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Robert LAFITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹ à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Jean-Claude DAUVIN, délégation est donnée à Monsieur Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude DAUVIN et de Monsieur Franck LELONG, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Franck LEVOY, Professeur, uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 janvier 2012

Le directeur d'unité

Robert LAFITE